



Bulgarie : les huissiers de justice indépendants construisent l'avenir

Le long de la Maritza parfois impétueuse¹ s'étend la 2e ville de Bulgarie, Plovdiv, choisie par la chambre des huissiers de justice privés de Bulgarie pour tenir sa première assemblée générale annuelle à l'hôtel Maritza. 125 huissiers de justice privés s'étaient donnés rendez vous le 27 janvier 2007 pour ce moment important de leur vie corporative.

Le choix des créanciers

Le professionnalisme de cette toute jeune profession privée en Bulgarie (la plupart d'entre eux sont installés depuis 3 à 4 mois) impressionne l'observateur. Le président de la Chambre, Georgi Dichev et les membres de son bureau avaient convié l'UJH² à prendre part à cette manifestation, de même que les représentants du monde économique, la presse nationale, et les autorités judiciaires du pays.

La chambre nationale des huissiers de justice privés de Bulgarie fourmille d'idées pour développer l'activité économique pourtant déjà soutenue — campagne de promotion de la profession — formation professionnelle intensive — signature électronique — développement de nouvelles activités.

La Bulgarie présente la particularité de voir cohabiter des huissiers de justice privés et fonctionnaires, avec les mêmes activités et le même tarif. Seuls le professionnalisme, le service offert, l'efficacité déterminent la clientèle dans son choix de l'huissier de justice chargé d'exécuter la décision de justice. Il semble bien que les créanciers aient déjà fait leur choix, tant les transferts de dossiers sont légions depuis les huissiers de justice fonctionnaires vers les huissiers de justice privés. Lassés par des années d'attentisme, d'inefficacité, les créanciers bulgares se tournent en masse vers les nouveaux huissiers de justice privés pour l'exécution des décisions de justice³.

Avatars

L'activité ne manque donc pas dans un pays qui vient d'intégrer l'Union européenne depuis le 1er janvier 2007 et qui a sans doute quelques difficultés avec la mise en œuvre de toutes les réformes qui en découlent. Cette marche forcée vers l'avenir ne se fait toutefois pas sans quelques avatars pour les huissiers de justice privés. Deux exemples en sont l'illustration.

1 - Le projet d'instauration de la TVA pour les huissiers de justice tend à exonérer les huissiers fonctionnaires d'appliquer cette taxe. Ce traitement différencié a pour effet de créer une distorsion pour les débiteurs qui verront les frais augmenter de 20% s'ils sont poursuivis par un huissier de justice privée,



*Georgi Dichev, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Bulgarie
— President of the National Chamber of the Judicial Officers of Bulgaria*

alors que les frais resteront étals si les poursuites sont faites par un huissier fonctionnaire.

La Chambre nationale des huissiers de justice privés conteste la constitutionnalité d'un tel texte et une action est en cours, comme l'a souligné Me Georgi Dichev. Pour sa part, Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UJH, souligna qu'un tel traitement différencié relevait de la violation de l'article 6 § 1 de la convention européenne des droits de l'homme. Depuis l'arrêt Horsnby les huissiers de justice savent que l'exécution est un élément du procès équitable et depuis le plus récent arrêt Pini, ils sont reconnus comme un élément essentiel distinctif d'un Etat de droit. Le débiteur pour sa part a droit à une exécution équitable et l'application de la TVA (telle qu'elle est envisagée actuellement par le gouvernement bulgare pour les huissiers de justice privés) crée une situation inéquitable pour le débiteur⁴.

On peut raisonnablement espérer que le gouvernement bulgare va revoir sa copie afin que l'application de la TVA se fasse à contraintes constantes pour le débiteur.

2 - L'accès à l'information concernant les biens du débiteur rencontre des difficultés inattendues pour les huissiers de justice privés. Même si l'accès est largement ouvert, ils doivent en effet payer pour obtenir certaines informations, alors même que leurs collègues fonctionnaires n'ont pas à payer pour les obtenir. Le devraient-ils, qu'ils ne disposent d'ailleurs pas d'argent et de budget pour le faire. Là encore le traitement inéquitable fait au débiteur (qui en final est celui qui paye les frais) doit prendre fin grâce à l'action des huissiers de justice privés.

1. 2e fleuve de Bulgarie après le Danube.

2. Représentée par Bernard Menut (France) secrétaire du bureau, et Adrian Stoïca (Roumanie), trésorier adjoint.

3. En 3 mois, la profession privée a recouvré 90 millions de levas — 45 millions d'euros immédiatement réinjectés dans l'économie bulgare.

4. Les huissiers de justice privés seraient soumis à la TVA — 20 % - alors que leurs collègues fonctionnaires en seraient exonérés.



Un capital confiance élevé

Dans son rapport moral, le président Georgi Dichev souligna combien l'aide de l'UIH fut précieuse lors de l'élaboration des textes de la profession, spécialement au moment de la rédaction du statut, de la discussion tarifaire ou encore de la formation professionnelle. Les experts de l'UIH⁵ s'étaient rendus en Bulgarie pour soutenir le processus de réforme.

Georgi Dichev dénonça les agressions et intimidations dont certains professionnels privés avaient fait l'objet sans que cela puisse changer la détermination des huissiers de justice privés d'accomplir leur tâche. Il se félicita du soutien reçu de la part des autorités judiciaires à l'occasion de ces regrettables événements.

La volonté affichée de conserver des très hauts standards déontologiques et éthiques permettra de valoriser l'image de l'huissier de justice privé en Bulgarie. La chambre nationale des huissiers de justice privés de Bulgarie a bien compris que l'éthique est aussi nécessaire que l'activité pour la profession. Nul doute que les propos de Georgi Dichev en ce sens seront très appréciés des autorités judiciaires et politiques du pays, mais aussi de l'opinion publique.

Le capital confiance envers les huissiers de justice privé est élevé, et la profession doit faire tout ce qui sera nécessaire pour le maintenir voire l'accroître. L'avenir économique et politique de la profession se joue sur sa capacité à convaincre et à plaire dans un pays qui joue désormais dans la « cour des grands ».⁶



Pendant la conférence – During the Conference

Les participants – Une partie des participants



5. Jos Uitdehaag (Hollande) et Bernard Menut (France), avec Patrick Safar (France).

6. Union européenne composée de 27 partenaires.

Bulgaria: the Independent Judicial Officers Build the Future

Along the sometimes impetuous Maritza river¹ lays the second town of Bulgaria, Plovdiv, which was the choice of the chamber of private judicial officers of Bulgaria to hold its first annual general assembly at the Maritza hotel. 125 private judicial officers convened on January 27, 2007 for this important moment of their corporative life.

The Choice of the Creditors

The professionalism of this very young private profession in Bulgaria (the majority of them are installed since 3 to 4 months) impresses the observer. The president of the Chamber, Georgi Dichev and the members of his board had invited the UIH² to take part in this meeting, as well as the representatives of the economic world, the national press, and the legal authorities of the country.

The national chamber of the private judicial officers of Bulgaria swarms with ideas to develop the however already constant economic activity – promotion campaign of the profession – intensive vocational training – electronic signature – development of new activities.

Bulgaria has the specificity of seeing cohabiting private judicial officers and civil servants, both sharing the same activities and the same tariff. Only professionalism, the service offered, and the effectiveness, determine the customers in his choice of the judicial officer in charge of carrying out the court decision. It seems that the creditors already made their choices, as shows the numerous transfers of files from civil servants judicial officers towards the private judicial officers. Tired by years of wait-and-see policy and inefficiency, the Bulgarian creditors turn in mass to the new private judicial officers to enforce court decisions³.

Misadventures

The activity thus does not miss in a country which has just integrated the European Union since January 1, 2007 and which undoubtedly has some difficulties with the implementation of all the reforms which result from this. However this forced march towards the future is not done without some misadventures for the private judicial officers, as show the two following examples. 1 - The project of introduction of the VAT for the judicial officers tends to exonerate the civil servants judicial officers from it. This differentiated treatment causes to create a distortion for the debtors who will see the expenses increasing by 20% if they are enforced by a private judicial officer, whereas the expenses remain equal if the enforcement is carried out by a civil servant judicial officer.

1. 2nd river of Bulgaria after the Danube.

2. Represented by Bernard Menut (France), secretary of the board and Adrian Stoica (Romania), assistant Treasurer.

3. In 3 months, the private profession recovered 90 million raised - 45 million euros immediately reinvested in the Bulgarian economy.



The national Chamber of private judicial officers disputes the constitutionality of such a text and an action is in hand, as underlined by Georgi Dichev. For his part, Bernard Menut, secretary of the board of UIHJ, stressed that such a different treatment would raise the question of the violation of article 6-1 of the European Convention of Humans Rights. Since the Horsby case the judicial officers know that enforcement of court decision is an element of an equitable lawsuit, and since the more recent Pini case, they are recognised as a distinctive essential element of a State of law. For his part, the debtor is entitled to an equitable enforcement and the application of the VAT (such as it is currently considered by the Bulgarian government for the private judicial officers) creates an inequitable situation for the debtor.

One can reasonably hope that the Bulgarian government will re-examine its project so that the application of the VAT is done with constant constraints for the debtor⁴.

2 - The access to information concerning the assets of the debtor encounters unexpected difficulties for the private judicial officers. Even if the access is largely open, they must indeed pay to obtain certain information, while at the same time their civil servant colleagues do not have to pay to obtain them. If they had to, they wouldn't be in a position to do so, by lack of funds. There again, the inequitable treatment made to the debtor (who finally is the one who pays the expenses) must end thanks to the action of the private judicial officers.

A High Level of Trust

In his moral report, President Georgi Dichev underlined how invaluable was the help of the UIHJ during the drafting of the texts relating to the profession, especially at the moment of the drafting of the statute, the discussion of the tariff discussion or the vocational training. The UIHJ experts⁵ had gone to Bulgaria to support the reform process.

Georgi Dichev denounced the aggressions and intimidations that certain private professionals had been the object of without changing the determination of the private judicial officers to achieve their aims. He was pleased with the received support on behalf of the legal authorities at the time of these regrettable events.

The will to preserve very high ethical standards will make it possible to develop the image of the private judicial officer in Bulgaria. The national chamber of private judicial officers of Bulgaria clearly understood that ethics is as necessary as the activity for the profession. There is no doubt that Georgi Dichev's remarks in this direction will be well appreciated from the legal and political authorities of the country, but also from the public opinion.

The high level of confidence towards the private judicial officers is high, and the profession must do all that will be necessary to maintain it and even to increase it. The economic and political future of the profession is exploited its capacity to convince and like in a country which plays from now on in the "major league"⁶.

4. The private judicial officers would be subjected to the VAT - 20% - whereas their civil servants colleagues would be exonerated from it.

5. Jos Uitdehaag (Holland) and Bernard Menut (France), with Patrick Safar (France).

6. European Union made up of 27 partners.

Participation de l'UIHJ à la 8e réunion plénière de la CEPEJ

L'UIHJ a été invitée à participer des 6 au 8 décembre 2006 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg à la 8e réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Des résultats concrets

La Commission pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe a été créée en 2002. Elle a pour objet l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la justice dans les Etats membres, et le développement de la mise en œuvre des instruments élaborés par le Conseil de l'Europe dans ce but. Pour réaliser ces différentes tâches, la CEPEJ met au point des indicateurs, collecte et analyse des données, définit des mesures et des moyens d'évaluation, rédige des documents (rapports, avis, lignes directrices, plans d'action, etc.), tisse des liens avec les instituts de recherche et les centres de documentation, invite des personnalités qualifiées, des ONG, procède à des auditions, développe des réseaux de professionnels de la justice. Dans le cadre de ses travaux, la CEPEJ a élaboré le texte de la Recommandation (2003)17 du 9 septembre 2003 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres en matière d'exécution des décisions de justice.

La 8e réunion plénière de cette commission était présidée par son président, Eberhard Desch, entouré de Stéphane Leyenberger, secrétaire, Muriel Decot, secrétaire adjointe et Pim Albers, conseiller spécial. Les quarante-six Etats membres du Conseil de l'Europe étaient représentés à l'exception de l'Albanie, du Liechtenstein, de Saint-Marin, de la Serbie et de l'Ukraine. Parmi les Etats observateurs figuraient le Saint-Siège, le Japon et le Monténégro. L'UIHJ, en qualité de membre observateur, était représentée par son 1er secrétaire, Mathieu Chardon. Les autres membres observateurs étaient constitués par des

Le siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France) – The Council of Europe in Strasbourg (France)

